

11, rue du Château
L-6922 BERG



Tél.: 77 00 49 – 1
Fax: 77 00 82
E-mail: info@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du : 30.09.2016

Date de la convocation des conseillers : 23.09.2016

Date de publication de la séance : 23.09.2016

Présents :

M. Edgard Arendt, M. Patrick Lamhène, Mme Fernande Klares-Goergen, M. Reinhold Dahlem, M. Marc Ries, Mme Joëlle Schiltz, M. Jules Sauer, M. Patrice Silverio, M. Henri Ries, M. Jean-Pierre Meisch

Absents excusés : M. René Paulus

Véronique Hengen, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR No : 7

Modification des taxes communales concernant le service des cimetières.

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu sa délibération du 06 février 2015 portant modification des taxes communales concernant le service des cimetières, arrêté grand-ducal du 12 avril 2015, approbation ministérielle du 20 avril 2015, réf. : MI-DFC-4.0042/NH (36699) ;

Considérant qu'il s'est avéré nécessaire de modifier le prédict règlement-taxe ;

Entendu les explications du collègue des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de modifier les taxes communales concernant le service des cimetières comme suit (**modifications / ajouts en rouge**) :

Article 1^{er}

Désignation des taxes	Taxe
Concession de sépulture pour 30 ans	125,00 € par 1,20m de longueur
Concession de sépulture pour 15 ans	80,00 € par 1,20m de longueur
Concession de columbarium pour 30 ans	500,00 €
Concession de columbarium pour 15 ans	250,00 €
Concession au « pré de la mémoire » pour 5 ans	25,00 €
Confection d'une fosse, profondeur simple	450,00 €
Confection d'une fosse, double profondeur	550,00 €
Dépôt d'une urne dans une sépulture existante (ouverture de la tombe à charge du concessionnaire)	100,00 €
Confection d'une fosse au « pré de la mémoire »	200,00 €
Porteurs de cercueil (4 porteurs à 35.- €)	140,00 €
Dépôt d'une urne dans un columbarium	100,00 €
Location de la morgue par utilisation	50,00 €
Concession au cimetière forestier pour 30 ans (par emplacement)	400,00 €
Concession au cimetière forestier pour 15 ans (par emplacement)	200,00 €
Dépôt des cendres au cimetière forestier	100,00 €
Dispersion des cendres à l'intérieur d'un cimetière	50,00 €

Article 2

Le présent règlement-taxe abroge toutes les taxes concernant le service des cimetières qui ont été fixées antérieurement.

Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 05 octobre 2016.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

